

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS
Bureau du 01 septembre 2022

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 24 août 2022

Présents : 13

L'an deux mille vingt-deux et le premier septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 13

Présents : Jean-Yves BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Jean-Marie FABRE, Patrice FALIES, Jean-Louis FAURE, Pierre MENNESSON, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marc SEPCHAT

Pour: 13

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés: Jean-Marc DELBOS

Absents:

Secrétaire de séance: Martine PANI

Objet: Vente de terrain - Espace 360° - DEB_2022_041

Le Président rappelle qu'en novembre 2021, par délibération n°DEB_2021_099, le Bureau communautaire avait validé le principe de la cession d'un terrain de 2 764 m² à la SAS ACV INVESTISSEMENT sur l'espace d'activités 360 degrés.

Cette cession se fera finalement à la SAS ATELIERS 360 dans les mêmes conditions, à savoir :

- Surface de la parcelle cédée : 2 764 m²
- Prix de vente : 8 € HT/m²
- Montant total : 22 112 €HT soit 26 534.40 €TTC

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau :

- Approuve les conditions de la cession,
- Accepte la cession d'un terrain de 2 764 m² à la SAS ATELIERS 360 sur l'espace d'activités 360 degrés au prix de vente de 8 € HT/m²
- Autorise le Président à signer tout document afférent à la réalisation de cette vente.

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 07/09/2022
015-241501139-DEB_2022_041-DE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 07/09/2022
015-241501139-DEB_2022_041-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS
Bureau du 01 septembre 2022

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 24 août 2022

Présents : 13

L'an deux mille vingt-deux et le premier septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 13

Présents : Jean-Yves BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Jean-Marie FABRE, Patrice FALIES, Jean-Louis FAURE, Pierre MENNESSON, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marc SEPCHAT

Pour: 13

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés: Jean-Marc DELBOS

Absents:

Secrétaire de séance: Martine PANI

Objet: Vente de terrain - Espace 360° - DEB_2022_042

Le Président présente aux membres du bureau communautaire la demande d'achat de terrain d'une surface de 8 574 m² correspondant à l'îlot 3 par monsieur VERMEERSCH représentant la SAS ACV INVESTISSEMENT, sur l'espace d'activités 360 degrés.

Il rappelle également que le prix de vente est de 8 € HT/m².

Il propose donc de vendre ce terrain de 8 574 m² (îlot 3) à la SAS ACV INVESTISSEMENT pour un montant de 68 592 € HT soit 82 310.40 € TTC.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau :

- Approuve les conditions de cette cession,
- Accepte la cession d'un terrain d'une surface de 8 574 m² correspondant à l'îlot 3 à la SAS ACV INVESTISSEMENT, sur l'espace d'activités 360 degrés au prix de vente de 8 € HT/m²,
- Autorise le Président à signer tout document afférent à la réalisation de cette vente.

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 07/09/2022
015-241501139-DEB_2022_042-DE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 07/09/2022
015-241501139-DEB_2022_042-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Bureau du 01 septembre 2022

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 24 août 2022

Présents : 13

L'an deux mille vingt-deux et le premier septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 13

Présents : Jean-Yves BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Jean-Marie FABRE, Patrice FALIES, Jean-Louis FAURE, Pierre MENNESSON, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marc SEPCHAT

Pour: 13

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés: Jean-Marc DELBOS**Absents:****Secrétaire de séance:** Martine PANI

Objet: Finances - Attribution de subvention - DEB_2022_043

Considérant la délibération du Conseil Communautaire du 14 janvier 2016 et la délibération de bureau du 16 mai 2022 rappelant les principes du règlement des subventions que la communauté de communes verse aux associations,

Considérant la demande de l'association "Comité Départemental Cycliste du Cantal" dans le cadre de la reconduction de l'organisation des Semaines Cantaliennes ouvertes aux adultes de 2^{ème} et 3^{ème} catégories, aux juniors, aux pass'cyclistes ainsi qu'aux coureurs cadets et cadettes,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau :

- Attribue une subvention à l'association "Comité Départemental Cycliste du Cantal" au titre de l'année 2022 d'un montant de 300 €,
- Autorise monsieur le Président à procéder au versement de cette subvention.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 07/09/2022
015-241501139-DEB_2022_043-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Bureau du 01 septembre 2022

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 24 août 2022

Présents : 13

L'an deux mille vingt-deux et le premier septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 13

Présents : Jean-Yves BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Jean-Marie FABRE, Patrice FALIES, Jean-Louis FAURE, Pierre MENNESSON, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marc SEPCHAT

Pour: 13

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés: Jean-Marc DELBOS**Absents:****Secrétaire de séance:** Martine PANI

Objet: Assainissement collectif - Commune de Salers - Groupement de commande - DEB_2022_044

Le Président indique que des travaux de réhabilitation de l'assainissement et de l'AEP sur le bourg vont être réalisés ainsi que des aménagements des rues du Beffroi et du Coustil sur la commune de Salers.

Dans ce projet, la Communauté interviendra au titre de l'assainissement collectif et ce, dans le cadre des priorités définies dans notre programme de travaux.

Ces travaux permettront de réduire les eaux claires parasites de manière conséquente sur les secteurs rénovés. La phase prioritaire est celle de la rue du Beffroi (tranche ferme).

L'estimatif global est de 820 000 €HT pour l'ensemble des travaux.

Le coût pour la communauté (419 000 €HT avec les études) est très largement financé par l'Agence de l'Eau (209 500 €), l'État (DETR : 113 600 €) et les propriétaires privés (20 100 €) pour un reste à charge de 75 800 €.

La Communauté de Communes est invitée à porter le groupement constitué avec la commune de Salers et le syndicat des eaux de Mauriac pour la partie AEP.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau :

- Approuve les termes de la convention constitutive de groupement
- Autorise monsieur le Président à signer cette convention.

RF
PREFECTURE DU CANTAL
Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 07/09/2022
015-241501139-DEB_2022_044-DE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 07/09/2022
015-241501139-DEB_2022_044-DE

*République française**Département du Cantal***COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS**
Bureau du 01 septembre 2022**Membres en exercice :**
45

Date de la convocation: 24 août 2022

Présents : 13*L'an deux mille vingt-deux et le premier septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON***Votants: 13****Présents :** Jean-Yves BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Jean-Marie FABRE, Patrice FALIES, Jean-Louis FAURE, Pierre MENNESSON, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marc SEPCHAT**Pour: 13****Contre: 0****Représentés:****Abstentions: 0****Excusés:** Jean-Marc DELBOS**Absents:****Secrétaire de séance:** Martine PANI**Objet: Assainissement collectif - Curage des filtres plantés de roseaux (FPR) - DEB_2022_045**

Par délibération en date du 28 mars dernier, la communauté de communes porte un groupement de commande avec les communes du Rouget-Pers et de Siran pour la réalisation de travaux de curage de filtres plantés de roseaux (filière de traitement d'assainissement).

Dans ce cadre, la Communauté de communes se donne la capacité d'entretenir les filtres plantés de roseaux (FPR) des bourgs de Girgols et de Bourcenac.

Le lancement de la consultation a eu lieu le 4 mars avec une remise des offres le 4 avril. L'analyse des offres a mené à une déclaration d'infructuosité.

Une seconde consultation a été lancée le 22 avril avec une ouverture des plis en mai 2022.

Après négociation et analyse par le maître d'oeuvre, ce marché est attribué à la SA TPA pour un coût de travaux médian de 34 634 €HT (un minimum de 24 754 €HT et un maximum de 46 450 €HT en fonction de la nature des boues et des opérations de remise en état à réaliser).

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau :

- Autorise monsieur le Président à signer cet accord d'une durée de 24 mois avec la SA TPA et tout document afférent à cette affaire.

RF
PREFECTURE DU CANTALContrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 07/09/2022
015-241501139-DEB_2022_045-DE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 07/09/2022
015-241501139-DEB_2022_045-DE

République française

Département du Cantal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SALERS

Bureau du 01 septembre 2022

Membres en exercice :
45

Date de la convocation: 24 août 2022

Présents : 13

L'an deux mille vingt-deux et le premier septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre MENNESSON

Votants: 13

Présents : Jean-Yves BONY, Regine BREUIL, Louis CHAMBON, Jean-Pierre CINQUALBRES, Francois DESCOEUR, Andre DUJOLS, Jean-Marie FABRE, Patrice FALIES, Jean-Louis FAURE, Pierre MENNESSON, Martine PANI, Jean-Noel PARRA, Marc SEPCHAT

Pour: 13**Contre: 0****Représentés:****Abstentions: 0****Excusés:** Jean-Marc DELBOS**Absents:****Secrétaire de séance:** Martine PANI

Objet: CTG -Micro crèche - commune de Pleaux - Étude approfondie - DEB_2022_046

Le Président rappelle qu'en fin d'année 2021, la Communauté de communes du Pays de Salers a lancé une étude pour la mise en place d'une CTG, en traitant en priorité la question de la petite-enfance et des possibles modes d'accueils à mettre en place.

En effet, trois de nos communes ont des projets de micro-crèches, la commune de Pleaux en fait partie.

Cependant, la commune de Pleaux a un bassin de vie situé à la fois en Corrèze et dans le Cantal, et la première étude petite-enfance s'étant limitée au territoire du Pays de Salers, il semble important d'approfondir l'étude concernant la commune de Pleaux en prenant notamment en compte les communes limitrophes (St Julien aux Bois et Rilhac-Xaintrie).

Cette étude complémentaire peut être réalisée par le bureau d'études POPULUS (bureau en charge de l'étude CTG) pour un montant hors taxes de 6 000 €.

La Banque des territoires, via le Conseil Départemental, prend en charge 50 % du TTC de cette étude et la commune de Pleaux, qui souhaite que cette étude soit menée pour lui permettre de mieux calibrer un projet d'investissement (projet de l'école Saint Joseph), va participer également à hauteur de 30% du TTC de cette étude.

Le reste à charge pour la Communauté est de 1 440 € TTC.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau :

- Décide de mandater le bureau POPULUS pour réaliser cet
- Approuve le plan de financement proposé,

RF
PREFECTURE DU CANTAL
Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 07/09/2022
015-241501139-DEB_2022_046-DE

- Autorise le Président à solliciter la Banque des territoire pour sa part de financement,
- Autorise le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
PREFECTURE DU CANTAL

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 07/09/2022
015-241501139-DEB_2022_046-DE